

2023

DA_130028-Marseille Vieux Port MUCEM

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	No IMMO	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
SOC_10595-INDIGO PARK	COMPTA	REPRISE	215400	BI26430001	BORNES DE RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES	BIM-AU-BORNES INTERACTIVES MOBIPARK	18/02/14	1 110	-1 110	0
	COMPTA		205400	IMM0001504	Equipement Réseau - VENTIL IMM0000613	LO4-ND-LOGICIELS plus de 5000 Euros (5 ans)	01/01/23	922	-433	489
	COMPTA	REPRISE	205400	LO16430263	CREATION ESPACE CLIENT ADAPTATION INTERF	LO4-ND-LOGICIELS plus de 5000 Euros (5 ans)	01/01/14	790	-790	0
	COMPTA	REPRISE	215410	OU16430191	VAE ARCADE E-CARDAN 26	OU1-ND-PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	01/01/14	6 084	-6 084	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU26430420	POSE SUPPORTS+RACKS+PTS DE RECHARGE	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	01/01/14	5 640	-5 640	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU26430435	DELARUE MACH3 COMPTEUSE TRIEUSE	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	01/07/14	2 007	-2 007	-0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU26430472	COMPTEUSE VALORISATRICE BILLETS	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	01/01/16	1 800	-1 800	-0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU56430251	GTC + IHM + CNTO	OU5-ND-MATERIEL SAE	01/01/13	36 833	-36 833	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU56430298	COMPLEMENT BOX	OU5-ND-MATERIEL SAE	18/01/13	8 516	-8 516	-0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU66430248	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	OU6-ND-RESEAU TATA	20/09/12	1 635	-1 635	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU66430832	MATERIEL TATA 2016 130028	OU6-ND-RESEAU TATA	01/01/16	1 360	-1 360	0
	COMPTA	REPRISE	215400	PE36430084	AJOUT DE 3 VALIDEURS MOTIRISES	PEA-AU-MATERIEL DE PEAGE	01/01/14	2 353	-2 353	0
Sous Total Biens de reprise								69 050	-68 561	489
SOC_13720-INDIGO INFRA FRANCE	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200409	MENUISERIE T73030	AME-CO-AMENAGEMENTS	15/10/12	176 056	-176 056	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200410	AMENAGEMENT BANQUE ACCUEIL T73030	AME-CO-AMENAGEMENTS	15/10/12	2 297	-2 297	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200456	2 ATTENUATEURS SAVIA 2001 DANS TUNNEL	AME-CO-AMENAGEMENTS	02/05/14	14 912	-14 912	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200457	BOITE AUX LETTRES	AME-CO-AMENAGEMENTS	02/05/14	1 516	-1 516	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200458	RACCORDEMENT COMPTEUR PARC	AME-CO-AMENAGEMENTS	02/05/14	5 775	-5 775	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200459	BARRIERE DE CONTROLE ACCES INTERDIT	AME-CO-AMENAGEMENTS	02/05/14	992	-992	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200460	AMENAGEMENT BUREAU CHEF DE PARC	AME-CO-AMENAGEMENTS	02/05/14	2 919	-2 919	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200461	REALISATION 11 EMPLACEMENTS MOTO	AME-CO-AMENAGEMENTS	21/05/14	490	-471	19
	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200521	PEINTURE RAMPE ACCES EXTERIEUR	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/04/15	825	-732	93
	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200699	BARRIERE DE SECURITE	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/01/18	700	-420	280
	COMPTA	RETOUR	222300	AM16200728	CREATION TRAPPE COFFRET RADIOCONTINUE	AME-CO-AMENAGEMENTS	25/09/18	545	-287	258
	COMPTA	RETOUR	222300	AS26200046	2 ASCENSEURS ELECTRIQUES T73030	ASE-CO-ASCENSEUR ELECTRIQUE	15/10/12	69 470	-25 969	43 501
	COMPTA	RETOUR	222200	AU16200040	GTC T73030	ALA-CO-AUTOMATE ALARME	15/10/12	47 331	-26 540	20 791
	COMPTA	RETOUR	222200	AU16200046	REMONTEE EN GTC D'ALARMS	ALA-CO-AUTOMATE ALARME	02/05/14	3 857	-1 929	1 928
	COMPTA	RETOUR	221100	CO16200027	GROS OEUVRES T73030	CON-CO-CONCESSIONS	15/10/12	9 615 762	-2 921 401	6 694 361
	COMPTA	RETOUR	221100	CO16200032	COMPLT TX GROS OEUVRES	CON-CO-CONCESSIONS	01/12/13	1 787 541	-523 460	1 264 080
	COMPTA	RETOUR	221100	CO16200034	COMPLT TX GROS OEUVRES	CON-CO-CONCESSIONS	02/05/14	549 751	-152 753	396 998
	COMPTA	RETOUR	221100	CO16200036	HONORAIRE PHASE EXPLOITATION	CON-CO-CONCESSIONS	01/10/14	3 938	-1 041	2 896
	COMPTA	RETOUR	222300	DI16200038	ACCES RESEAUX EAUX T73030	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	15/10/12	6 349	-4 747	1 603
	COMPTA	RETOUR	222300	DI16200039	DETECTION PROTECTION INCENDIE T73030	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	15/10/12	546 089	-408 244	137 846
	COMPTA	RETOUR	222300	DI16200042	COORDINATION SSI	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	02/05/14	2 904	-1 937	968
	COMPTA	RETOUR	222300	DI16200082	SYSTEME CONTINUE RADIO SECOURS	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	25/01/17	13 911	-6 433	7 478
	COMPTA	RETOUR	222300	EL16200023	TGBT T73030	TGBT-CO-TGBT	15/10/12	36 771	-20 618	16 152
	COMPTA	RETOUR	222300	EL36200122	ACCES RESEAUX ELECTRICITE T73030	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	15/10/12	4 977	-4 977	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL36200123	ELECT.COURANT FAIBLE CABLAGE VDI T73030	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	15/10/12	269 938	-269 938	0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL36200154	DERIVATION COMMANDES/VOYANTS SANITAIRE	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	02/05/14	1 520	-1 520	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL36200155	RELAJ TELEPHONIQUE	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	02/05/14	1 930	-1 930	0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL36200156	CABLAGE ET RACCORDEMENT	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	02/05/14	7 706	-7 706	0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL36200165	ADAPTAT.DISPOSITIF SAE ALARME PTI	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/09/14	405	-378	27
	COMPTA	RETOUR	222300	EL36200388	FOURNITURES REGLETTES LED	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	15/04/19	29 951	-14 122	15 828
	COMPTA	RETOUR	222200	EL56200026	INSTAL.BORNE RECHARGE VEHICULE ELECTRIQ.	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	13/01/14	732	-732	0
	COMPTA	RETOUR	222200	EL56200072	REGLETTE LED	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	28/09/18	2 339	-2 339	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	GA16200034	DETECTION CO T73030	GAZ-CO-DETECTION GAZ	15/10/12	15 183	-11 351	3 833
	COMPTA	RETOUR	221100	GE16200003	GROUPE ELECTROGENE T73030	GPMA-CO-GROUPE MOTEUR ALTERNATEUR	15/10/12	26 024	-7 906	18 117
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000020	REFACT EVOLUTION NORMATIVE 2019	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/12/20	24 696	-8 182	16 514
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000159	Remplacement d'un post Ordinateur fixe	GTC-CO-GTC - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	01/06/21	2 039	-772	1 267
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000435	devis n° DC2217	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	01/12/21	3 300	-743	2 557
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000698	DEVIS N°DP0678-21	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/04/22	4 314	-765	3 550
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000709	DEVIS N°DP0678-21	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/05/22	10 067	-1 731	8 336
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000762	REMPLOC.VENTILATEURS+BATTERIES GROUPE ELECTROGEN	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/07/22	1 958	-795	1 163
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000766	serveur	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/08/22	4 674	-767	3 906
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000963	Refact DIGICODE 2021 T30042 130028	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/11/22	119	-24	95
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001014	Fourniture installation kit de raccordement bornes	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/11/22	1 393	-186	1 207
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001029	Mise à jour V15 130028	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/11/22	1 183	-158	1 025
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001090	Refact DIGICODE 2021 T30042	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/12/22	2 430	-297	2 133
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001106	Refact DIGICODE 2021 T30042	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/12/22	3 052	-355	2 696
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0001238	remplacement porte coupe-feu DPU	PORT-CO-PORTES	15/02/23	5 820	-341	5 479
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001615	NORA - remplacement 1 enregistreur video	VIDEO-CO-VIDEO	01/08/23	1 265	-70	1 195
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001782	Interphonie BRVE	PHONIE-CO-PHONIE	01/12/23	385	-3	382
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0001783	Interphonie BRVE	PHONIE-CO-PHONIE	01/12/23	280	-2	278
	COMPTA	RETOUR	222200	PE16200332	BORNE ENTREE/SORTIE VEHICULE NUIT T73030	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	15/10/12	12 420	-12 420	-0
	COMPTA	RETOUR	222200	PE16200333	BARRIERES T73030	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	15/10/12	3 753	-3 753	0

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	No IMMO	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200334	LECTEURS PIETONS T73030	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	15/10/12	1 280	-1 280	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200335	CAISSE AUTOMATIQUE/MANUELLE T73030	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	15/10/12	9 891	-9 891	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200336	CAISSE MANUELLE T73030	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	15/10/12	2 518	-2 518	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200337	PC EXPLOITATION T73030	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	15/10/12	1 200	-1 200	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200438	ENSEMBLE BALISE TGR	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	02/05/14	7 022	-7 022	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200439	SECURISATION CAISSES AUTOMATIQUES	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	02/05/14	2 551	-2 551	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200440	DETECTEURS EN SORTIE HORS GABARIT	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	02/05/14	2 176	-2 176	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200441	LOT PIECES RECHANGE BRA	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	02/05/14	9 566	-9 566	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200442	COMPLT BORNE ENTREE/SORTIE/VEHICULE NUIT	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	02/05/14	13 943	-13 943	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200443	COMPLEMENT BARRIERES	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	02/05/14	4 253	-4 253	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200444	COMPLEMENT LECTEURS PIETON	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	02/05/14	1 451	-1 451	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200445	COMPLEMENT CAISSES AUTOMATIQUES	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	02/05/14	11 209	-11 209	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200446	COMPLEMENT CAISSE MANUELLE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	02/05/14	2 854	-2 854	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200447	COMPLEMENT PC EXPLOITATION	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	02/05/14	1 360	-1 360	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200448	BALISES LIBERT	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	02/05/14	6 892	-6 892	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200449	BOUCLES DE DETECTION	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	02/05/14	7 681	-7 681	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200520	LECTEUR BILLETS DANS 2 CAISSES AUTO.	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	02/07/15	2 372	-2 018	354	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200562	130028 PEAGE SYNTHESE VOCALE BORNE E/S	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	11/01/16	2 541	-2 026	515	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200626	UPGRADE HARD ET SOFT	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	29 001	-23 204	5 797	
COMPTA	RETOUR	222200	PE16200814	AJOUT DE DETECTEUR POUR CATEGORIE HORS	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/18	5 551	-3 331	2 219	
COMPTA	RETOUR	222200	PE26200166	BADGE MIRFARE PERSONNALISE VINCI T73030	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	15/10/12	802	-802	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PE26200285	ADAPTATION BANCAIRE BT13	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	09/11/16	2 151	-2 151	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PH16200062	INTERPHONIE T73030	PHONIE-CO-PHONIE	15/10/12	2 951	-2 206	745	
COMPTA	RETOUR	222200	PH16200087	EQUIPEMENT RESEAU RADIO PTI	PHONIE-CO-PHONIE	25/02/14	14 948	-9 817	5 131	
COMPTA	RETOUR	222200	PH16200089	INTERFACE/LICENCE/UNITE RACCORDEMENT	PHONIE-CO-PHONIE	26/03/14	1 288	-839	449	
COMPTA	RETOUR	222200	PH16200096	SYSTEME REPERTITEUR PR COUVERTURE 2G/3G	PHONIE-CO-PHONIE	02/05/14	19 416	-12 946	6 470	
COMPTA	RETOUR	222200	PH16200097	COMPLEMENT INTERPHONIE	PHONIE-CO-PHONIE	02/05/14	3 344	-2 230	1 114	
COMPTA	RETOUR	222200	PH16200120	LICENCE UPGRADE	PHONIE-CO-PHONIE	01/01/15	545	-327	218	
COMPTA	RETOUR	222300	PI26200049	PEINTURE T73030	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	15/10/12	169 582	-126 776	42 806	
COMPTA	RETOUR	222300	PI26200066	PROTECTION SOLS ET PORTAIL	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	02/05/14	1 383	-922	461	
COMPTA	RETOUR	222200	PO16200042	REEMPLAC.POMPE RELEVAGE LVX11-MB150	POMPE-CO-POMPES DE RELEVAGE	01/09/14	1 256	-1 256	0	
COMPTA	RETOUR	222200	PO16200077	REEMPLCMT P2 EAUX PLUVIALES	POMPE-CO-POMPES DE RELEVAGE	19/11/19	5 968	-3 073	2 895	
COMPTA	RETOUR	222300	SG16200004	GUIDAGE A LA PLACE T73030	SGUIDE-CO-SYSTEME DE GUIDAGE A LA PLACE	15/10/12	77 225	-77 225	0	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200125	PANNEAUX DECOR LOGO T73030	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	15/10/12	0	0	0	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200143	PANNEAUX SIGNALÉTIQUES	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	25/08/13	0	0	0	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200161	PANNEAUX "VELOX" & "SCOOTER	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	06/02/14	0	0	0	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200164	AFFICHEUR DYNAMIQUE 3 TEXTES	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	11/03/14	2 646	-2 595	51	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200167	5 PANNEAUX TUNNEL SORTIE	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	02/05/14	920	-920	0	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200168	PANNEAUX/CAISSONS SIGNALÉTIQUES	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	02/05/14	0	0	0	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200169	SIGNALÉTIQUE VERTICALE DANS TUNNEL	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	02/05/14	0	0	0	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200170	BANDES SONORES DANS TUNNEL	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	02/05/14	3 213	-3 213	0	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200171	FEUX AUTORISATION PASSAGE ACCES TUNNEL	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	02/05/14	3 090	-3 090	0	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200172	PANNEAUX JAUNES DE SIGNALISATION	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	02/05/14	957	-957	0	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200176	PANNEAUX PORTAIL & HAUT DE RAMPE	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	21/07/14	0	0	0	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200188	CAISSON LUMINEUX A LEDS	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	05/01/15	2 322	-2 087	235	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200190	CAISSON DYNAMIQUE	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	29/04/15	7 645	-6 631	1 014	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200192	PANNEAU MICHAT	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	09/05/15	796	-688	108	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200203	CAISSON NON LUMINEUX ET LUMINEUX	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	05/11/15	2 760	-2 251	509	
COMPTA	RETOUR	222300	SI16200267	MODIF.DES TEXTES CAISSONS LUMINEUX	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	28/05/18	3 247	-1 817	1 430	
COMPTA	RETOUR	222300	SI36200053	MARQUE INDIGO	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INDIGO	01/01/16	4 269	-4 269	0	
COMPTA	RETOUR	222200	SO16200055	SONORISATION T73030	SONO-CO-SONORISATION	15/10/12	4 820	-3 604	1 217	
COMPTA	RETOUR	222200	SO16200060	SONORISATION	SONO-CO-SONORISATION	02/05/14	2 688	-1 792	896	
COMPTA	RETOUR	222300	SP16200001	REEMPLAC.CENTRALE REPORT SPRINKLERS	SPRINK-CO-SPRINKLERS	07/02/19	3 860	-946	2 914	
COMPTA	RETOUR	222300	SP16200072	SPRINKLERS	SPRINK-CO-SPRINKLERS	10/10/19	4 120	-871	3 249	
COMPTA	RETOUR	222200	TR16200023	DEPLAC.COFFRET RADIO CONTINUE	TRANSM-CO-TRANSMETTEUR	24/10/18	1 665	-864	801	
COMPTA	RETOUR	221100	VE16200031	VENTILATION T73030	VENTIL-CO-VENTILATION	15/10/12	93 398	-28 376	65 023	
COMPTA	RETOUR	222200	V116200092	CAMERAS T73030	VIDEO-CO-VIDEO	15/10/12	3 973	-3 973	0	
COMPTA	RETOUR	222200	V116200116	DETECTION AUTOMATIQUE D'INCIDENTS	VIDEO-CO-VIDEO	02/05/14	47 995	-47 995	0	
COMPTA	RETOUR	222200	V116200117	VIDEOSURVEILLANCE	VIDEO-CO-VIDEO	02/05/14	48 766	-48 766	0	
COMPTA	RETOUR	222200	V116200118	VIDEO ENREGISTREURS	VIDEO-CO-VIDEO	02/05/14	2 305	-2 305	0	
COMPTA	RETOUR	222200	V116200119	CAMERA FIXE AVEC CAISSON	VIDEO-CO-VIDEO	02/05/14	3 508	-3 508	0	
COMPTA	RETOUR	222200	V116200120	RENOUVOI IMAGE ENTREE PKG PAR TUNNEL	VIDEO-CO-VIDEO	02/05/14	3 775	-3 775	0	
COMPTA	RETOUR	222200	V116200121	COMPLEMENT CAMERAS	VIDEO-CO-VIDEO	02/05/14	4 503	-4 503	0	
Sous Total Biens de retour								14 017 965	-5 192 506	8 825 459
TOTAL MARSEILLE Vieux Port Mucem								14 087 015	-5 261 067	8 825 948

**ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS
AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(données comptables – exercice 2023)**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (l-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2023.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2023 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2024

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET



PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL**(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)**

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2023 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2023, il est appliqué un pourcentage de 4.8 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2023. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2023

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2023, l'affectation des frais de structure correspond à 8,96% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

Indigo Infra France

Comptes annuels au 31/12/2023

1 place des Degrés Tour Voltaire 92800 Puteaux / La Défense

**Société anonyme
N° RCS 304646078**

SOMMAIRE

Page de garde.....	1
SOMMAIRE.....	2
BILAN - ACTIF.....	3
BILAN - PASSIF.....	4
COMPTE DE RESULTAT (1ère partie).....	5
COMPTE DE RESULTAT (suite).....	6
Faits caractéristiques de l'exercice et changements de méthode.....	7
Règles et méthodes comptables.....	8
Règles et méthodes comptables (suite).....	9
Etat de l'actif immobilisé.....	10
Etat des amortissements.....	11
Etat des provisions.....	12
Etat des échéances des créances et des dettes.....	13
Etat des charges à payer et des produits à recevoir.....	14
Liste des filiales et des participations.....	15
Variation des capitaux propres et composition du capital social.....	16
Engagements hors bilan.....	17
Fiscalité différée ou latente.....	18
Charges et produits exceptionnels.....	19
Opérations avec les entreprises liées.....	20

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

BILAN-ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	247 626 570	153 747 290	93 879 280	99 752 028
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	51 057	1 664	49 393	20 101
Avances sur immobilisations incorporelles	12 443 298		12 443 298	3 705 955
TOTAL immobilisations incorporelles	260 120 925	153 748 953	106 371 972	103 478 084
Terrains				
Constructions	7 581 913	5 314 963	2 266 949	1 944 054
Installations techniques, matériel	4 042 361	2 385 412	1 656 949	1 489 040
Autres immobilisations corporelles	554 719	499 844	54 875	72 036
Immobilisations en cours	1 541 183		1 541 183	1 368 383
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	13 720 176	8 200 219	5 519 957	4 873 512
Participations	71 710 204	5 931 754	65 778 450	61 009 450
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	242 975		242 975	231 406
TOTAL immobilisations financières (2)	71 953 178	5 931 754	66 021 425	61 240 855
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	345 794 279	167 880 926	177 913 353	169 592 451
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	881 572		881 572	1 605 240
Clients et comptes rattachés	8 818 910	1 417 547	7 401 363	7 901 019
Autres créances	15 499 896	38 437	15 461 459	13 694 892
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances d'exploitation (3)	24 318 806	1 455 984	22 862 822	21 595 911
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	2 152 350		2 152 350	3 728 366
TOTAL Disponibilités	2 152 350		2 152 350	3 728 366
Charges constatées d'avance (3)	4 263 731		4 263 731	4 816 451
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	31 616 459	1 455 984	30 160 475	31 745 967
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	377 410 738	169 336 910	208 073 828	201 338 418
(1) dont droit au bail :				
(2) dont à moins d'un an :				
(3) dont à plus d'un an :			2 012 548	2 152 552

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

BILAN-PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	16 431 968	16 431 968
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 916 610	4 916 610
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 643 197	1 643 197
Réserves statutaires ou contractuelles	5 335 716	5 335 716
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	49 020	45 470
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	17 036 895	17 524 136
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	45 413 404	45 897 096
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	307 206	730 480
Provisions pour charges		513 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	307 206	1 243 480
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers	51 878 918	64 082 253
TOTAL Dettes financières (1)	51 878 918	64 082 253
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	363 818	366 680
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	12 780 952	10 571 633
Dettes fiscales et sociales (1)	4 017 703	5 746 535
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (1)	3 547 721	4 222 956
Autres dettes (1)	84 825 729	64 117 028
TOTAL Dettes	105 535 922	85 024 832
Produits constatés d'avance (1)	4 938 378	5 090 758
TOTAL DETTES (IV)	162 353 218	154 197 843
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	208 073 828	201 338 418
(1) dont à plus d'un an	40 738 204	53 193 447
dont à moins d'un an	121 251 196	100 637 716
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	36 355	
Production vendue biens		
Production vendue services	76 332 576	75 651 147
Chiffre d'affaires net	76 368 931	75 651 147
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	173 137	161 040
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 328 636	5 881 079
Autres produits	17 322	143 762
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	77 888 026	81 837 027
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	38 495	43 732
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (5)	30 042 196	27 058 249
Impôts, taxes et versements assimilés	1 188 334	1 807 894
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisation : dotations aux amortissements	11 241 173	11 018 687
Sur immobilisation : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	429 326	297 663
Pour risques et charges : dotations aux provisions	85 245	195 911
Autres charges	19 551 985	18 198 529
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	62 576 753	58 620 666
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	15 311 273	23 216 362
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)	3 027 001	3 891 851
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	114 300	33 466
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 769 000	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	7 910 301	3 925 317
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		1 247 700
Intérêts et charges assimilées (4)	3 465 957	2 088 805
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	3 465 957	3 336 505
RÉSULTAT FINANCIER	4 444 344	588 812
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	19 755 617	23 805 174

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	17 699	64 002
Produits exceptionnels sur opérations en capital	252 941	
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 361 026	1 369 775
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	2 631 666	1 433 777
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 345	451
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	28 391	36 342
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 553 427	1 454 936
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 585 163	1 491 729
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	1 046 503	-57 952
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	3 765 225	6 223 086
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	88 429 993	87 196 122
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	71 393 098	69 671 986
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	17 036 895	17 524 136
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	3 140 841	3 925 314
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	3 465 957	2 088 805
(5) y compris :		
- redevances de crédit bail immobilier		
- redevances de crédit bail mobilier		

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET CHANGEMENTS DE METHODE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à signaler au cours de cet exercice.

2. CHANGEMENTS DE METHODE OU DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué pendant l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes annuels ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société.

(a) Constructions

il s'agit de parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) Matériels et outillages et autres immobilisations corporelles

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	Linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	Linéaire

La société applique les nouvelles modalités d'amortissement dites de durée de vie utiles. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

3. Avances et acomptes

Ces postes comprennent les sommes versées aux fournisseurs en vue de l'acquisition des immobilisations.

4. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'achat frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la quote-part de la situation nette de la filiale, corrigée éventuellement des plus values latentes et des perspectives de rentabilité.

5. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et provisionnées, le cas échéant au cas par cas, compte tenu de leur ancienneté et de leur probabilité de recouvrement.

6. Provisions pour risques et charges

La société ne comptabilise pas de provision pour renouvellement, sauf si un engagement contractuel l'y oblige formellement.

7. Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal constitué par la SAS INFRAFOCH TOPCO, en vertu d'une convention d'intégration fiscale signée avec la SAS INFRAFOCH TOPCO.

8. Identités des sociétés consolidantes

La société est intégrée globalement dans les comptes consolidés au 31/12/2023 des sociétés :

- SAS INFRA FOCH TOPCO - 1, place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux la Défense.
- SAS INDIGO GROUP - 1, place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux la Défense.

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute au début de l'exercice	Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		247 929 402		13 083 313
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		247 929 402		13 083 313
Terrains				
Constructions	Sur sol propre	3 333 239		45 149
	Sur sol d'autrui	1 071 088		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 615 517		345 005
Installations techniques, matériel et outillage industriels		3 557 634		321 281
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	299 752		
	Matériel de transport	2 828		
	Matériel de bureau et mobilier informatique	252 140		
	Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours		1 368 383		669 860
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		12 500 580		1 381 296
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		71 710 204		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		231 406		11 569
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)		71 941 609		11 569
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		332 371 591		14 476 178

ACTIF IMMOBILISE		Virement	Cession	Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		-300 611	591 179	260 120 925	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		-300 611	591 179	260 120 925	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	16 198		3 394 585	
	Sur sol d'autrui			1 071 088	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	155 718		3 116 239	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		163 445		4 042 361	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			299 752	
	Matériel de transport			2 828	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			252 140	
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		-497 060		1 541 183	
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		-161 699		13 720 176	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations				71 710 204	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières				242 975	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)				71 953 178	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		-462 310	591 179	345 794 279	

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		142 090 292	11 041 186	562 788	152 568 690
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		142 090 292	11 041 186	562 788	152 568 690
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	3 241 333	2 147		3 243 479
	Sur sol d'autrui	132 636	26 328		158 964
	Installations générales, agencements	1 701 822	210 665		1 912 486
Installations techniques, matériels et outillages		2 068 595	316 646		2 385 241
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	227 716	17 127		244 844
	Matériel de transport	2 828			2 828
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	252 140			252 140
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		7 627 068	572 913		8 199 981
TOTAL GENERAL (I+II)		149 717 361	11 614 099	562 788	160 768 671

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

PROVISIONS DE L'EXERCICE				
Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour amortissements de fin de contrats				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 243 480	85 245	1 021 519	307 206
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	1 243 480	85 245	1 021 519	307 206
Provisions sur immos incorporelles	2 361 026		1 180 762	1 180 263
Provisions sur immos corporelles		238		238
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	10 700 754	0	4 769 000	5 931 754
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	1 192 550	429 326	204 329	1 417 547
Autres provisions pour dépréciations	38 437			38 437
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (III)	14 292 767	429 564	6 154 092	8 568 239
TOTAL GENERAL (I+II+III)	15 536 247	514 809	7 175 611	8 875 445
Dont dotations et reprises d'exploitation		514 571	1 225 849	
Dont dotations et reprises financières			4 769 000	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		238	1 180 762	
Dépréciations des titres mis en équivalence				

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immos financières		242 975		242 975
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE (I)		242 975		242 975
Clients douteux ou litigieux		1 655 321	1 655 321	
Autres créances clients		7 163 589	7 163 589	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	2 667 338	2 667 338	
	Autres impôts			
	Divers	2 042 457	2 042 457	
Groupes et associés		8 085 643	8 085 643	
Débiteurs divers		3 586 030	3 586 030	
Charges constatées d'avance		4 263 731	2 251 183	2 012 548
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT (II)		29 464 109	27 451 561	2 012 548
TOTAL DES CREANCES (I+II)		29 707 084	27 451 561	2 255 523
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

ETAT DES DETTES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		51 878 918	12 500 789	18 633 042	20 745 088
Fournisseurs et comptes rattachés		12 780 952	12 780 952		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		92 221	92 221		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 624 765	1 624 765		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	2 300 717	2 300 717		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 547 721	3 547 721		
Groupes et associés		66 823 352	66 823 352		
Autres dettes		18 002 376	18 002 376		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		4 938 378	3 578 303	426 898	933 176
TOTAL DES DETTES		161 989 400	121 251 196	19 059 940	21 678 264
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		12 200 000			

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES							
CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Affectation du résultat N-1	Distribut. Dividendes	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	16 431 968						16 431 968
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	4 916 610						4 916 610
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	1 643 197						1 643 197
Réserves statutaires ou contractuelles	5 335 716						5 335 716
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	45 470			17 524 136	-17 520 586		49 020
Résultat de l'exercice	17 524 136	17 036 895		-17 524 136			17 036 895
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	45 897 096	17 036 895			-17 520 586		45 413 404

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					
Catégories de titres	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2023	Valeur nominale
Actions ordinaires	1 026 998			1 026 998	16,00
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Parts fondateurs					
TOTAL	1 026 998			1 026 998	

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

ENGAGEMENTS HORS BILAN		MONTANTS
ENGAGEMENTS RECUS		
Garantie travaux		30 150 000
Garantie de paiement		5 138 356
TOTAL		35 288 356
ENGAGEMENTS DONNES		
Garanties d'exécution des conventions de concessions ou prestations		3 737 183
Garanties de bonnes fin travaux		1 398 500
Garanties de paiements ou contentieux ou fiscales		15 811
Garanties financières Mère pour le compte de filiale		5 000 000
Locations Immobilières		9 390 913
Redevances fixes DSP		44 343 284
Engagements d'achats et d'investissement		30 633 805
TOTAL		94 519 496

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

FISCALITE DIFFEREE OU LATENTE		
	Base	Impôt (1)
Accroissement de la dette future d'impôt		
Charges immobilisées	74 532	18 633
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Total	74 532	18 633
Allègement de la dette future d'impôt		
Provisions risques et charges		
Provision pour dépréciations	1 555 772	388 943
Charges à payer	92 221	23 055
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Total	1 647 993	411 998
Situation différée nette		-393 365

(1) Taux d'impôt : 25,00%

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2023

OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

COMPTES DE BILAN	ACTIF	PASSIF
Titres de participations et créances rattachées	71 710 204	
Prêts		
Immobilisations financières	71 710 204	
Créances clients et comptes rattachés	2 140 909	
Autres créances	9 830 214	
Créances	11 971 124	
Emprunts et dettes financières divers		51 574 289
Dettes financières		51 574 289
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 600 633
Dettes sur immobilisations		674 879
Autres dettes		66 788 258
Dettes		76 063 770

COMPTES DE RESULTAT	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	28 259 142	919 188
Charges et produits financiers	3 465 957	7 909 841
Charges et produits exceptionnels		



Information sur les moyens mis en œuvre permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public

Article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République

Notre société assure la gestion d'un service public dans le cadre d'un contrat de concession.

Afin de vous informer au titre de nos obligations issues de l'article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021, nous vous communiquons les mesures mises en œuvre par les sociétés du Groupe Indigo pour informer les personnes qui participent à l'exécution du service public, des obligations issues du respect du principe d'égalité des usagers devant le service public et des principes de neutralité et de laïcité du service public.

1. Moyens mis en œuvre au sein de l'organisation du Groupe Indigo

Les contrats de prestations de services internes du Groupe faisant intervenir la société Indigo Park intègrent désormais la référence au respect du principe d'égalité des usagers devant le service public, et des principes de laïcité et de neutralité du service public. Une clause a été insérée à cet effet, par avenant, reproduite ci-dessous :

Clause insérée par avenant aux contrats de prestation de services

Article 1 – Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et de l'exécution d'un service public

Dans le cadre du Contrat, il est rappelé que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, l'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés.

Le Prestataire participant à l'exécution du service public, il s'engage à respecter les dispositions de la loi dans le cadre de l'exécution du Contrat. Et à ce titre, il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent



de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Il est précisé que la Société a l'obligation de communiquer à ses clients amont concernés, les dispositions contractuelles reprenant les obligations imposées aux personnes participant à la mission de service public dans le cadre de l'application de la loi susvisée. A ce titre, les termes du présent avenant seront communiqués aux clients amont concernés, ce que le Prestataire reconnaît et accepte.

En cas de manquement constaté au respect de l'égalité des usagers devant le service public et aux principes de laïcité et de neutralité du service public :

- le Prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement et en justifiera sans délai à la Société ;*
- En cas de demande de mise à l'écart d'un agent affecté à l'exécution du service public de tout contact avec les usagers du service, le Prestataire devra examiner la demande et communiquer à la Société les mesures adaptées et proportionnées mises en œuvre. »*

Au sein de l'organisation de notre Groupe, les moyens mis en œuvre pour informer les collaborateurs concernés du respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public sont à titre principal :

- L'intégration de ces principes et de leur respect dans le cadre du règlement intérieur des entreprises concernées du Groupe ;
- La mise à disposition d'une tenue de travail.

En cas de manquement par l'un de nos collaborateurs soumis aux obligations d'égalité de traitement des usagers, de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du service public, le collaborateur s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise, étant rappelé que l'application d'une sanction relève de la seule politique générale de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et que selon les principes de droit applicable, elle doit être adaptée et proportionnée et soumise à une confidentialité de la procédure.

Par ailleurs, une campagne de sensibilisation des personnels concernés et une formation spécifique des managers sera mise en place sur la période 2024 à 2025 (en cohérence avec le calendrier défini pour les agents de la fonction publique) permettant notamment de mettre en place les supports de sensibilisation ou de formation.



LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTREPRISE : CLAUSE DE NEUTRALITE

En application des dispositions de l'article L1321-2-1 du code du travail, le règlement intérieur dispose depuis 2020 d'une clause de neutralité (loi n°2013-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels):

Article L1321-2-1 du code du travail :

Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.

S'agissant des principes de neutralité et de laïcité du service public, notre groupe a en 2022 actualisé la clause de neutralité des règlements intérieurs en vigueur, afin de faire expressément référence aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 :

« Article Neutralité, extrait du Règlement Intérieur en vigueur depuis décembre 2022

En vertu de l'article L1321-2-1 du code du travail et des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1^{er}) confortant le respect des principes de la République, il est rappelé que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé. Par conséquent, les salariés (...) affectés à des marchés publics ou à des concessions de service public doivent se conformer à ces principes et en assurer l'application. (...) »

MISE A DISPOSITION D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE

Compte tenu des spécificités liées à notre métier, le Groupe Indigo met à la disposition de ses collaborateurs présents sur site une tenue vestimentaire de travail qui concourt au respect des principes de laïcité et de neutralité.



2. Moyens mis en œuvre à l'égard des tiers/personnes extérieures au Groupe Indigo et intervenant sur les sites et ouvrages que nous gérons.

Les prestations confiées à des tiers intervenant sur les sites que nous gérons portent principalement sur les missions suivantes : le nettoyage, la fourniture de consommables, la surveillance, la maintenance-réparation ou l'intervention d'organisme de contrôle des équipements et installations.

Pour ces prestations confiées à des tiers, nous avons engagé une démarche d'information et de sensibilisation de nos fournisseurs et prestataires qui se formalise par l'insertion dans la Charte achats responsables du Groupe Indigo, d'un paragraphe sur l'application du principe d'égalité de traitement des usagers, et des principes de laïcité et de neutralité attachés à l'exécution des contrats relevant de la commande publique et ayant pour objet l'exécution d'un service public.

Nous précisons que cette charte est annexée aux différents contrats que nous concluons avec nos partenaires, permettant ainsi de répondre à notre obligation d'information si ceux-ci participent à la mission de service public.

« Extrait de la Charte achats responsables du groupe Indigo :

8.8 Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et à l'exécution d'une mission de service public

Certaines des prestations réalisées dans le cadre des activités du Groupe, interviennent sur un site exploité par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

A ce titre, et conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, les principes d'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés dans le cadre de la gestion de ces sites, y compris lorsque cette gestion est assurée par un organisme de droit privé.

Il est rappelé que le respect de ces principes s'impose à toute personne à laquelle est confiée pour partie l'exécution de la mission de service public. Il lui appartient de prendre



les mesures adaptées à cet effet, et en particulier il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Tout Fournisseur reconnaît ainsi avoir été informé de l'existence de ces principes et de leur application dans les sites exploités par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

3. Autres Moyens

En cas de réclamation relative au respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public et aux principes de neutralité et de laïcité du service public, nous précisons que les usagers bénéficient des canaux suivants :

Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex

Mail : service.client@group-indigo.com